



Mis en ligne sur le site internet le :
Affiché le :
Retiré le :

27 MARS 2026

Mairie de Montrottier
Département du Rhône

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de Montrottier (Rhône) se réunira le :

JEUDI 2 AVRIL 2026 à 19h30
en Mairie de Montrottier

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

- Fixation des indemnités de fonction des élus.
- Droit à la formation des élus.
- Délégations de compétences du Conseil municipal à Monsieur le Maire.
- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres.
- Création des commissions municipales permanentes et désignation des membres.
- Fixation du nombre de représentants élus au Centre Communal d'Action Sociale et désignation des représentants.
- Désignation du délégué au sein du Comité National d'Action Sociale.
- Commission Communale des Impôts Directs – Proposition des commissaires.
- Commission de Contrôle des Listes Electorales – Désignation des membres.
- Réalisation de travaux de déconstruction, démolition et stabilisation d'habitations en centre-bourg – Prestations complémentaires.

INTERCOMMUNALITE

- Désignation des délégués au sein du Syndicat mixte des eaux des monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier.
- Désignation des délégués au sein du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône.
- Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Collège de Sainte-Foy-l'Argentière
- Approbation de la modification à apporter aux statuts du Syndicat mixte des eaux des monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier.

PERSONNEL COMMUNAL

- Modification du tableau des effectifs – création d'un emploi non permanent.

POINTS D'INFORMATION

- Présentation du projet de requalification du centre-bourg.
- Etat d'avancement des travaux en cours sur la commune.
- État des lieux sur les travaux des commissions municipales, intercommunales et les activités des syndicats.

QUESTIONS DIVERSES

Le 27/03/2026,

Le Maire,

Jean-François POISSON.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.F. POISSON', is written to the right of the official seal.